sentent par ces présentes que le d. collège soit mis et érigé csd. granges et icelles appliquées pour le logis des maîtres, régens, bacheliers et écoliers ainsy et pour la forme et manière que par le Consulat de la ditte ville et lesd. courriers qu'ils seront pour le tems sera avisé et ordonné pour le mieux au prof fît des d. collège et chose publique de la d. ville et parmi ce que le d. collège sera intitulé et nommé le collège de lad. confrairie de la Trinité et parmi ce que toutefois et quantes il adviendroit que le d. collège cesseroit ou seroit ailleurs transporté ou transmué lesd. granges seront dès lors réduites et remises à la main des courriers qui seront pour lors et à lad. confrairie avec toutes répara-. tions et bâtiments qui pour lors se trouveront faits et construits esd. granges sans que lesd. courriers ou confraires soient tenus rembourser aucuns deniers pour lesd. réparations et sans que l'on puisse jamais alléguer aucune prescription pour quelque laps de temps que ce soit; aussy s'il y a quelque partie desd. granges, dont le collège se puisse passer et qui n'en soit occupé, lad. confrairie et les courriers d'icelle en jouiront comme il font de présent et faisoient auparavant lad. ercetion. Pareillement s'il avenoit que le tout desd. granges fut nécessaire pour là multitude des clercs et écoliers le tout y sera employé le cas advenant ; item les enfants et clercs dud. collège seront tenus chacuns soirs chanter avec les maîtres régens un Salve Regina perpétuellement et De profondis à l'intention desd. courriers et confraires de lad. confrairie vivants et trépassés ; Item s'il advenoit que aucuns par donnation ou autrement fissent fondation aud. collège pour faire nourrir et apprendre quelques pauvres enfants pris au grand hôpital du Pont du Rhône ou ailleurs, en ce cas l'élection desd. enfants qui ne sera autrement réservée par les fondateurs appartiendra esd. conseillers et courriers, lesquels et chacuns d'eux à chacune élection feront serment solennel d'élire les plus pauvres orphelins ou autres enfants esquels ils connôitront avoir plus grosse pitié sans aucune affection, parenté ou affinité et des articles dessusdit seront faits épitaphes en pierre ou cuivre ainsy et quand bon semblera esd. courriers qui seront mises et affichées es lieux des d. collèges plus apparents et